



Date convocation : 18.10.2024

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE 2024_25

Séance du vendredi 25 octobre 2024

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, Séverine MULPAS, Sandrine ODELOT, Julie PETITJEAN, Karrim EL ARKOUBI, Marine DEPARDIEU

Absents représentés : François RICHE représenté par Didier PINCHON, David NEVEUX représenté par Luc LELONG, Dominique GARRÉ représenté par Séverine MULPAS, Magali LONGUET représentée par Karrim EL ARKOUBI

Absent excusé : Hugues MORONI

Secrétaire de séance : Séverine MULPAS

Décision modificative BP 2024 : Commune

Madame le Maire informe son conseil d'un arrêté préfectoral portant reversement du trop-perçu de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de taxes foncières sur les propriétés bâties et de cotisations foncières des entreprises des locaux industriels par la commune.

Ce reversement d'un montant de 11 168€ étant imprévisible, il n'a pas été inscrit au budget primitif 2024.

De plus, des frais de résiliation des abonnements téléphoniques nous sont réclamés par nos anciens prestataires et il convient d'abonder le compte en conséquence. Il est à noter que ces frais nous seront remboursés par le nouvel opérateur téléphonique sous la forme d'avoirs sur nos prochaines factures. Afin de permettre ces nouvelles dépenses et d'ajuster certains comptes, elle invite le Conseil municipal à prendre une décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6413	Personnel non titulaire	1 000,00	
615221	Entretien, réparation bâtiments publics	500,00	
61551	Entretien matériel roulant	500,00	
739118	Autres revers, restit.contrib.directes	11 200,00	
6068	Autres matières et fournitures	200,00	
626	Frais postaux et de télécommunication	11 600,00	
70878	Remb.frais par des tiers		500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		1 200,00
742	Dotation élus locaux		300,00
708721	Remb.frais par BA/régie sans ps.morale		15 000,00
75888	Autres		8 000,00
TOTAL :		25 000.00	25 000.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
*VALIDE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

La secrétaire de séance, Séverine Mulpas

Transmis en Préfecture le 29.10.2024
Id. de télétransmission 002-210200721-DE_2024_25-DE
Publié sur le site internet le 29.10.2024